



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix pour : 26
Voix contre : 0
Bulletins blancs et nuls : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/11/2022

DELIBERATION
n° CA 2022- 124

relative à la désignation des représentants des enseignants chercheurs et des représentants des usagers appelés à siéger au Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 714-1, L. 714-2 et L. 719-5;

Vu le Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs, notamment son article 8 ;

Vu les statuts du Service Commun de la Documentation, notamment son article 4.

Considérant que les représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Toulouse 1 Capitole ont été renouvelés les 18 et 19 octobre 2022,

Considérant que le conseil documentaire du Service Commun de la Documentation est composé notamment de 6 représentants des enseignants chercheurs, dotés chacun d'un suppléant désigné par le conseil d'administration de l'Université, sur proposition du président de l'Université,

Considérant que le conseil documentaire du Service Commun de la Documentation est composé notamment de 3 représentants des usagers, dotés chacun d'un suppléant désigné par le conseil d'administration de l'Université, sur proposition du président de l'Université,

Considérant que Madame Nathalie Vallés a quitté l'université Toulouse 1 Capitole,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants :

Article 1^{er}

Enseignants chercheurs	
Titulaire	Suppléant
Magali Giraud	Christophe BISIÈRE

Usagers	
Titulaires	Suppléants
Arthur PHILIPOT	Astrid GONZALEZ
Hairaty DJIBO	Clélia RUFFENACH
Valmont LEFEBVRE PUREN	Charline LACRAMPE-MOINE

Article 2

La durée de mandat des membres du conseil documentaire est de 4 ans, à l'exception des représentants des usagers dont le mandat est de deux ans. Il est renouvelable une fois.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

